

Synthèse

Situation budgétaire 2025

VICHY
PATRIMOINE MONDIAL

Grandes villes d'eaux d'Europe





Les objectifs et les dispositions légales concernant le Débat d'Orientations Budgétaires (DOB)

Selon l'article L2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales :

- Le budget de la commune est proposé par le maire et voté par le conseil municipal.
- Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le maire présente au conseil municipal, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Ce rapport donne lieu à un débat au conseil municipal, dans les conditions fixées par le règlement intérieur prévu à l'article L. 2121-8. Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique.
- Les dispositions du présent article s'appliquent aux établissements publics administratifs des communes de 3 500 habitants et plus. »

De plus, l'article 13 de la loi de programmation des finances publiques (LPFP) pour la période 2018-2022 prévoit qu'à l'occasion du ROB, chaque collectivité présente ses objectifs concernant :

- L'évolution des dépenses réelles de fonctionnement, exprimées en valeur, en comptabilité générale de la section de fonctionnement,
- L'évolution du besoin de financement annuel calculé comme les emprunts minorés des remboursements de dette. Ces éléments prennent en compte le budget principal et l'ensemble des budgets annexes.

Ces obligations s'ajoutent à celles édictées précédemment par l'article L2312-1 du CGCT.



Le cadre et le contexte économique pour 2025

Décélération de l'inflation et croissance faible dans l'attente de la baisse des taux d'intérêt

1° - Un processus désinflationniste confirmé

- En 2024, l'inflation a reculé tant sur la zone Euro qu'en France et devrait retomber, au niveau national à 2.4%, en moyenne annuelle. Il est à noter que la trajectoire a été toute l'année à la baisse de 3%, en glissement annuel, au 1er trimestre à 1.8% au 4ème trimestre
- Cette tendance devrait se prolonger et l'inflation pourrait s'établir entre 1.6% et 1.8% en 2025 et s'inscrire durablement sous la barre des 2% les années suivantes.

2° - Une croissance inférieure à 1% en 2025 et sujette à de grandes incertitudes

- La croissance mondiale devrait rester stable, à 3,2 % en 2024 puis 3,3 % en 2025. A noter les prévisions d'une forte hausse de la croissance américaine, anticipée désormais à 2,4 %.
- La croissance de la zone Euro est évaluée autour de 0.8% en 2024. Les prévisions laissent entrevoir un léger rebond pour 2025 autour de 1.3% / 1.5%.
- En France, la croissance 2024 devrait s'établir à 1,1%, soit un niveau identique à celui de 2023. Elle resterait positive en 2025 mais diminuerait légèrement (prévisions autour de 0.9%). La désinflation, les perspectives de baisse du taux d'épargne au profit d'un redressement de la consommation et la détente des taux d'intérêts constituent des points favorables. Cependant, le repli de l'activité industrielle observé depuis quelques mois, l'augmentation du taux de chômage, et les efforts d'assainissement budgétaires pourraient peser sur la croissance.



Le cadre et le contexte économique pour 2025

- Enfin un risque important pèse sur le commerce mondial suites aux annonces du nouveau Président américain d'augmenter des taxes douanières sur les produits importés qui pourrait se traduire par des mesures de rétorsion de la Chine et de l'union européenne. Les scénarios actuels ne prennent pas en compte ces risques de tensions commerciales dont les effets sont très difficiles à estimer.

3° - Un processus de baisse des taux d'intérêt à court terme qui devrait se prolonger en 2025

- La maîtrise de l'inflation constaté en 2024 a permis à la BCE d'entamer, à partir de juin 2024, une réduction progressive de ses taux directeurs. Le taux de refinancement est ainsi passé de 4.50% à 3.15%.
- Pour 2025, la BCE laisse la porte ouverte à d'autres baisses, estimant que le processus de désinflation est en bonne voie et que le niveau actuel des taux directeurs continue à freiner l'économie. Les marchés anticipent plusieurs baisses supplémentaires qui pourraient conduire l'euribor 3 mois à un niveau proche de 2%.
- Cette baisse des taux « courts » pourrait ne pas se traduire dans la partie longue des taux en zone euro. En effet, la situation de la France apparaît dépendante de l'appréciation par les marchés des mesures qui seront prises pour assainir les finances publiques. Les niveaux de taux d'intérêt appliqué à l'Etat français, en hausse depuis le début de l'année, se répercutent en effet sur tous les acteurs économiques



La loi de finances pour 2025 à destination des collectivités et des EPCI

- Un contexte inédit de lutte contre les déficits publics et de retard dans l'adoption de la loi de finance

La Loi de programmation des finances publiques 2023-2027, adoptée le 29 septembre 2023 prévoyait un déficit public français, de 4,4 % du PIB en 2024, et une trajectoire visant 2.7% % en 2027. Il est désormais acquis que le déficit public de la France atteindra 6,1% du produit intérieur brut (PIB) en 2024.

Dans ce contexte, la Commission européenne a lancé contre la France une procédure de déficit excessif.

En réponse, le projet de loi de finance 2025, présenté le 11 octobre 2024 par le gouvernement avait pour objectif de ramener le déficit à 5% du PIB dès 2025. Pour ce faire, il comprenait un effort de 60 milliards d'euros d'économies, dont 20 milliards provenait de hausses d'impôts et 40 milliards de réduction des dépenses.

Suite à la censure du gouvernement intervenue le 4 décembre 2024, la loi de finance n'a pu être adoptée avant le 31 décembre.

Une loi spéciale promulguée le 20 décembre autorise la perception des impôts et des ressources publiques (y compris pour les collectivités et EPCI) nécessaires au financement des dépenses publiques essentielles.

La loi de finances 2025 a finalement été adopté par le parlement début février 2025. Le nouvel objectif de déficit public fixé par le gouvernement est de 5.4% en 2025 pour atteindre 3 % en 2029.



La loi de finances pour 2025 à destination des collectivités et des EPCI

• Quelle contribution des collectivités territoriales au redressement des finances publique ?

Dans sa version initiale le Projet de loi de finance pour 2025 affichait un objectif de 5 Milliards d'euros d'économies au niveau des collectivités, à travers plusieurs mesures d'ampleur, qui ont fait l'objets de modifications et d'ajustements, pour finalement se traduire par un effort de 2,2 Milliards dans la loi de finance adoptée le 6 février 2025.

A - Les différentes mesures proposée et retenues, en direction des collectivités

1° - Une mesure abandonnée : la réduction du taux et du périmètre du FCTVA

Le projet de loi de finance prévoyait une réduction du taux de FCTVA de 16,404 % à 14,850 % ainsi que la suppression des dépenses de fonctionnement dans l'assiette d'éligibilité avec application aux attributions versées en 2025.

Le Sénat a, totalement supprimé cet article

2°- Gel des fractions de TVA

Les fractions de TVA versées aux collectivités, en compensation des suppressions de fiscalité (taxe d'habitation résidences principales et CVAE pour les EPCI), qui évoluaient au même rythme que le produit net de TVA de l'année N, verraient leur montant gelé en 2025, au niveau des montants de 2024.

La ville de Vichy n'est pas concernée par cette mesure mais Vichy Communauté le sera pour 50% de ses recettes fiscales.



La loi de finances pour 2025 à destination des collectivités et des EPCI

3° - Création d'un fond de réserve ou ou « Dispositif de lissage conjoncturel des recettes fiscales des collectivités territoriales »

La loi de finance initiale prévoyait la création d'un fond de réserve national, permettant de « lisser les variations de ressources des collectivités », et **doté de 3 Mds d'€ en 2025**. Financé par un prélèvement plafonné à 2% des recettes réelles de fonctionnement des 450 plus grandes collectivités (Communes, interco, Départements et Région).

Le texte prévoyait que les contributions des collectivités s'inscrivent dans une logique de péréquation, ce qui avait pour conséquence que des collectivités contribuent à fonds perdus et que d'autres bénéficient d'effets d'aubaine.

A la suite des ajustements opérés par le gouvernement et le Sénat, **ce dispositif a été largement remanié** et s'intitule désormais « **Dilico** », pour « dispositif de lissage conjoncturel des recettes fiscales des collectivités territoriales ». Il devient un dispositif de freinage de la dépense par une mise en réserve contraignante », au lieu d'être une captation de l'épargne des collectivités :

- Le montant total prélevé est d'1 Milliard d'€uros
- Le nombre de contributeurs est élargi en passant de 450 à environ 2 140 collectivités locales. Le seuil d'un budget de fonctionnement supérieur à 40 M€ est abaissé pour permettre de diminuer la contribution des collectivités les plus fragiles, notamment les départements, et d'impliquer les collectivités les plus riches, à l'aide d'un indice synthétique prenant en compte le potentiel financier et les revenus par habitants
- La finalité initiale de péréquation est fortement nuancée, avec, pour chaque collectivité contributrice, un principe de retour individuel sur trois ans à partir de 2026, de 90% du prélèvement.

La loi de finance adopté par le parlement en date du 6 février reprend ces modalités.

Pour la ville de Vichy, les premières simulations font état d'un montant de contribution entre 60 et 70 K€



La loi de finances pour 2025 à destination des collectivités et des EPCI

B – les autres mesures de la Loi de Finance

La Dotation globale de Fonctionnement

Dans sa version initiale, le PLF 2025 prévoyait à la fois une stabilisation du montant global de l'enveloppe de la DGF et une augmentation de la péréquation à hauteur de 290 M€. Cette augmentation était répartie sur la dotation de solidarité rurale (DSR) pour un montant de 150 M€ et sur la dotation de solidarité urbaine (DSU) pour un montant de 140 M€.

Dans sa version finale, la loi de finance prévoit d'abonder de 290 millions d'euros la dotation globale de fonctionnement pour financer la péréquation des communes. Pour rappel, une augmentation de la DGF à hauteur de l'inflation aurait nécessité une hausse de 490 Millions d'euros.

Cet abondement bénéficiera principalement aux communes et dans une moindre mesure aux EPCI, du fait des nouvelles règles de répartition introduites en loi de finances pour 2024, lesquels font porter un effort accru sur la dotation de compensation des EPCI notamment les centres urbains et les territoires industriels.

Il est désormais acquis que les montants de DGF ne pourront pas être notifiés pour le 31 mars. Dans un premier temps, la DGF 2025 sera égale à la DGF 2024 avec versement par douzièmes (sauf pour la DSR et la DNP) sur la base des montants de 2024 en attendant la notification des montants individuels, qui résultent notamment de la répartition interne à la DGF.



La loi de finances pour 2025 à destination des collectivités et des EPCI

B – les autres mesures de la Loi de Finance

Evolutions des fractions de correction du potentiel fiscal et du potentiel financier et de l'effort fiscal

Les lois de finances pour 2021 et 2022 ont prévu l'intégration progressive, dans le calcul des indicateurs financiers, des conséquences des réformes fiscales (suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales, réduction des bases des locaux industriels) de la prise en compte de nouvelles ressources pour le calcul du potentiel fiscal, et au contraire de la réduction des recettes prises en compte pour le calcul de l'effort fiscal) via la création de fractions de correction.

Ces fractions devaient être prises en compte à hauteur de : 90 % en 2023, 80 % en 2024, 60 % en 2025, 40 % en 2026, 20 % en 2027, avec prise en compte intégrale du nouveau mode de calcul en 2028. Si ces taux ont bien été appliqués pour le calcul du potentiel fiscal et financier des communes et ensembles intercommunaux comme de l'effort fiscal de ces derniers, ils ont été modifiés pour l'effort fiscal des communes : les fractions de correction ont été prises en compte à hauteur de 100 % en 2023 et de 90 % en 2024 ; elles devraient l'être à hauteur de 60 % en 2025, 40 % en 2026, 20 % en 2027, avec prise en compte intégrale du nouveau mode de calcul en 2028.



Les mesures à destination des collectivités

C - Les mesures indépendante de la loi de finances

Revalorisation forfaitaire des valeurs locatives cadastrales fixé à 1.7%

Conformément à l'évolution de l'inflation constatée entre novembre 2023 et novembre 2024, le coefficient de revalorisation forfaitaire des valeurs locatives cadastrales s'élèvera à + 1.7 % en 2025. Cette augmentation concerne les bases d'imposition de plusieurs impôts locaux (taxe foncière sur les propriétés bâties, taxe foncière sur les propriétés non bâties, cotisation foncière des entreprises, taxe d'enlèvement des ordures ménagères...).

Majoration du taux de cotisation des employeurs territoriaux à la CNRACL de 3 points pendant 4 ans

Le PLFSS pour 2025, rejeté du fait de la motion de censure du 4 décembre, incluait les conséquences d'une augmentation progressive du taux de cotisation à la CNRACL, de 4 points par an pendant 3 ans. Face à la fronde des élus locaux, le gouvernement avait lâché du lest, en choisissant d'étaler cette augmentation sur 4 ans.

Le décret correspondant a été publié au Journal officiel du 31 janvier 2025. Il entérine une **augmentation de 3 points pendant 4 années**

Ce texte entre en vigueur immédiatement et s'applique aux cotisations de sécurité sociale dues au titre des périodes courant à compter du 1er janvier 2025.

Le surcoût annuel à la charge des collectivités locales, résultant de chacune des hausses de trois points est évalué à 1,05 milliards d'euros, soit un surcoût évalué à 4,2 milliards d'euros en 2028.



Dispositions budgétaires et comptables générales

Vichy, c'est :

Un budget de fonctionnement consolidé à 65,9 millions d'euros

Un budget d'investissement consolidé à 69,8 millions d'euros

Un budget principal et 6 budgets annexes :

- Salles meublées louées
- Locations industrielles et commerciales
- Tourisme – Congrès

- Parkings couverts
- Services extérieurs des pompes funèbres
- Domaine Thermal

Budgets annexes pouvant être équilibrés par une subvention du budget principal

Budgets annexes autonomes



Budget Principal 2025 – Les faits marquants

En section de fonctionnement, les éléments les plus significatifs sont :

- ❖ La fin, après trois années, des inscriptions budgétaires « exceptionnelles » en recettes et en dépenses de fonctionnement relative au sinistre de grêle de juin 2022, lesquelles avaient pour conséquence de rendre délicate les comparaisons entre exercices. Pour mémoire le Budget 2024 comprenait à ce titre, une recette de 3,8 M€ (chapitre 75) et une dépense de 3,3 M€ (chapitre 011).

- ❖ **Les dépenses réelles de Fonctionnement sont en diminution de 1,5%** (hors réparations grêle), par rapport au budget primitif 2024. Dans le détail les principaux mouvements sont :
 - les charges à caractère général (chapitre 011) sont en forte diminution (1,6 M€, hors sinistre grêle). l'augmentation inévitable de certains postes tels que les assurances (+ 76 K€) et la maintenance (+ 107 K€) est compensée par la baisse de plusieurs postes de charges
 - Les dépenses d'énergie (électricité et gaz) : - 593 K€
 - La part du marché SPL affectée au budget principal : - 623 K€
 - Les fournitures des travaux en régie : - 409 K€
 - Les charges de personnel subissent une hausse de 575 K€ (2,96%) par rapport au réalisé 2024, due principalement à la hausse de la part patronale CNRACL de 3 points au 1^{er} janvier 2025.
 - Les subventions aux partenaires (CCAS, EPCC) et aux associations sont stables. Les subventions d'équilibre aux budgets annexes augmentent par rapport au BP 2024 (+ 595 K€), compte tenu du déficit prévisionnel du BA Tourisme congrès estimé à 617 K€ en 2025.
 - Les frais financiers augmentent de 319 K€ par rapport au budget primitif 2024, sous le double effet de l'augmentation de l'encours et du coût moyen de la dette.



Budget Principal 2025 – Les faits marquants

- ❖ Les recettes réelles de fonctionnement 2025 sont quasiment stables (+0,2%) prévues ainsi :
 - Le produit de la fiscalité directe locale (Taxes foncières et taxes d'habitation) notifié s'élève à 26,1 M€ soit une évolution de 486 K€ par rapport au budget primitif de 2024.
 - Les autres recettes fiscales représentent un produit estimé de 4,522 M€. Elles sont budgétées à hauteur des réalisations de 2024, excepté le reversement du produit des jeux, en hausse de 88 K€, compte tenu de la fin des travaux sur le casino.
 - Compte tenu des dispositions de la loi de finances, le montant de la DGF qui n'a pas encore été notifiée, est prévu en très légère augmentation (+0,2%)

- ❖ Le volume des dépenses d'équipement, sera pour la 2^{ème} année d'un montant exceptionnel, soit 37,3 M€, afin de mener à bien les opérations prévues au P.P.I. dont les plus importantes sont :
 - L'achèvement des travaux du Pont Barrage, pour 4 M€, dont la rénovation des vannes doit se terminer au cours de l'année 2025.
 - La restauration du Parc des Sources et de ses abords (19,5 M€ TTC en 2025)
 - La rénovation et extension des locaux de l'aviron (1,568 M€)
 - La réfection du gymnase des Ailes (1,4 M€)
 - Les travaux de voirie prévus en 2025 à hauteur de 2,2 M€
 - La restauration de l'église Sainte Blaise (776 K€)
 - La modernisation des bâtiments communaux, de l'éclairage public et l'amélioration de leur performance énergétique



BP 2025 – Recettes de fonctionnement

Chapitre	CA 2023	BP 2024	CREDITS 2024	CA 2024	BP 2025	Evolution BP2025/BP2024
002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	6 303 451	8 453 491	8 453 491	8 453 491	6 575 853	-22,21%
013 ATTENUATION DE CHARGES	280 696	207 100	207 100	311 850	262 100	26,56%
042 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	1 073 751	1 177 627	1 189 842	1 063 264	830 430	-29,48%
70 PRODUITS DES SERVICES DU DOMAINE & VENTES DIV.	3 529 471	3 493 070	3 267 964	3 276 009	3 166 258	-9,36%
73 IMPOTS & TAXES	30 120 004	30 429 407	30 122 407	30 676 926	30 624 769	0,64%
74 DOTATIONS & PARTICIPATIONS	11 628 295	12 197 324	12 090 133	11 985 815	12 178 608	-0,15%
75 AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	4 876 315	5 486 804	5 625 153	5 942 412	1 809 996	-67,01%
76 PRODUITS FINANCIERS	663 997	378 585	378 585	362 452	359 585	-5,02%
77 PRODUITS EXCEPTIONNELS	724 955	10 000	37 670	84 046	10 000	0,00%
78 REPRISES S/AMORTISSEMENTS & PROVISIONS	8 757	-	15 402	15 402	-	-
Total Recettes	59 209 691	61 833 408	61 387 747	62 171 666	55 817 599	-9,73%
Total Recettes réelles hors résultat reporté	51 832 489	52 202 290	51 744 414	52 654 911	48 411 316	-7,26%
Total Recettes hors résultat cumulé et produits except	51 107 535	52 192 290	51 706 744	52 570 865	48 401 316	-7,26%

- Chapitre 013 : Remboursements sur rémunération du personnel et remboursements sur charges de sécurité sociale et de prévoyance
- Chapitre 042 : Travaux en régie et amortissement des subventions d'investissement
- Chapitre 70 : Concerne principalement les redevances d'occupation du domaine public (droits de stationnement), des distributions électriques, les mises à disposition de personnel aux budgets annexes et les produits des services tels que la restauration scolaire et les concessions cimetière. Ces recettes sont prévues en baisse de 326 K€ par rapport au BP 2024. En effet, en 2024 les ventes concernant l'exposition Vichy l'Internationale représentaient un budget de 100 K€, la redevance pour la redistribution d'électricité a baissé de 155 K€ entre 2024 et 2025 et la fréquentation de la restauration scolaire a baissé de 80 K€ entre 2024 et 2025.
- Chapitre 73 : Impôts et taxes, la hausse correspond d'une part à la revalorisation des bases (1,7%) et d'autre part à l'évolution physique des bases d'imposition.
- Chapitre 74 : Habituellement constitué des Dotations de l'Etat (stable entre 2024 et 2025) et des subventions versées par la CAF. Il comprend une recette exceptionnelle de FCTVA liés aux travaux de remise en état des bâtiments communaux réalisés en dépenses de fonctionnement, en 2024.
- Chapitre 75 : Loyers perçus. Le chapitre est en baisse entre 2024 et 2025 due au versement du solde de l'indemnisation pour le sinistre grêle (3,786 M€).

Hors remboursements liés au sinistre grêle, les recettes réelles de fonctionnement prévues au budget primitif 2025 sont en très légère augmentation (0,2%) par rapport au budget primitif 2024.



BP 2025 – Taux de fiscalité

Libellés	Taux 2024	Taux 2025
Taxe d'habitation - TH (résidences secondaires et logements vacants)	18,07%	18,07%
Taxe foncière (bâti) - TFB	45,83%	45,83%
Taxe foncière (non bâti) - TFNB	25,62%	25,62%

Les taux d'imposition restent inchangés par rapport à 2024



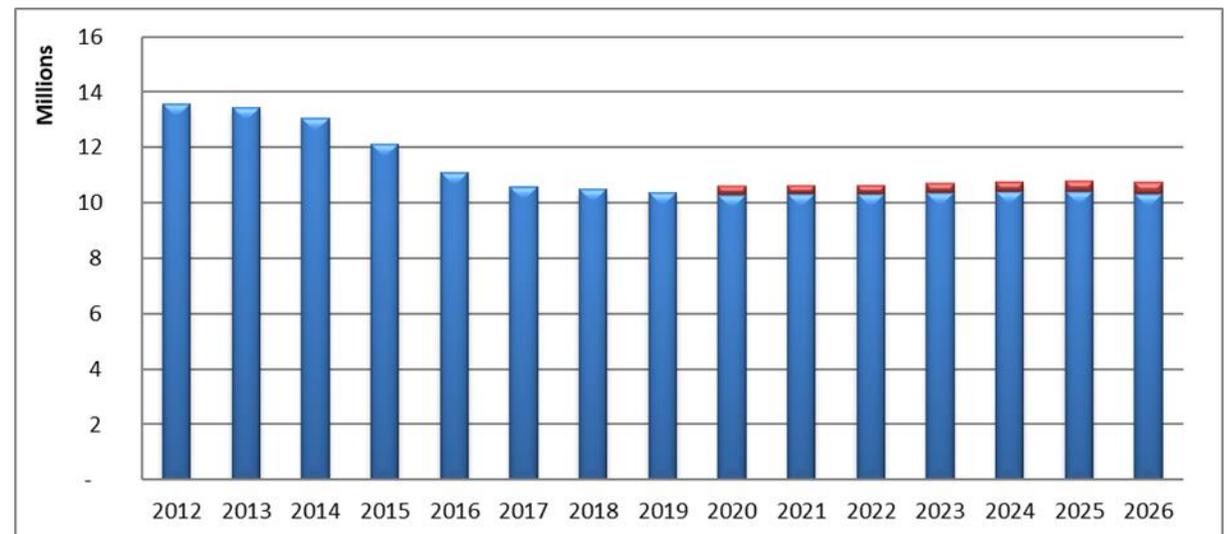
BP 2025 : Evolution de la DGF

Au stade des orientations budgétaires :

- La dotation forfaitaire a connu, en 2024, une évolution de 35 K€ du fait de l'évolution de la population municipale et de l'absence d'écrêtement pour financer la péréquation. Elle était de 10 393 666 €. En 2025, elle est prévue stable du fait de l'abondement de la DGF à hauteur de 290 M€ dans la loi de finances, dans l'attente d'une notification qui devrait être exceptionnellement tardive.
- La recette de DSU est prévue en légère hausse comparée à 2024 : + 26 K€. En 2024, la ville de Vichy était classée au 684^{ème} rang, Rappelons que son rang de classement dépend de l'évolution des autres territoires et qu'elle demeure proche de la sortie du dispositif.

Pour rappel, le rang de la DSU est calculé selon un indice synthétique de charges et de ressources constitué :

- pour 45%, du rapport entre le potentiel financier moyen par habitant des communes de 10 000 habitants et plus et le potentiel financier par habitant de la commune ;
- pour 15%, du rapport entre la part des logements sociaux de la commune dans son parc total de logements et la part des logements sociaux dans le parc total de logements des communes de 10 000 habitants et plus ;
- pour 30%, du rapport entre la proportion par logement de personnes couvertes par des prestations logement dans la commune et la proportion de personnes couvertes par ces mêmes prestations dans les communes de 10 000 habitants et plus ;
- pour 10%, du rapport entre le revenu moyen des habitants des communes de 10 000 habitants et plus et le revenu moyen des habitants de la commune.





BP 2025 – Dépenses de fonctionnement

Chapitre	CA 2023	BP 2024	CREDITS 2024	CA 2024	BP 2025	Evolution BP2025/BP2024
011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	14 009 590	15 697 413	15 879 306	13 232 976	10 769 155	-31,40%
012 CHARGES DE PERSONNEL	19 001 249	19 877 500	19 877 550	19 406 066	19 980 000	0,52%
014 ATTENUATIONS DE PRODUITS	895 083	915 233	1 000 529	983 024	1 402 054	53,19%
023 VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	-	11 688 136	10 522 881	-	8 785 506	-24,83%
042 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	5 507 805	4 992 964	5 120 634	5 050 143	5 824 528	16,65%
65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	6 424 751	6 855 162	7 079 848	6 677 935	6 905 356	0,73%
66 CHARGES FINANCIERES	1 457 810	1 767 000	1 867 000	1 679 519	2 086 000	18,05%
67 CHARGES EXCEPTIONNELLES	19 871	40 000	40 000	26 360	40 000	0,00%
68 DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS & PROVISIONS	-	-	-	-	25 000	-
Total Dépenses	47 316 158	61 833 408	61 387 747	47 056 024	55 817 599	-9,73%
Total Dépenses Réelles (sans chapitres 023, 042)	41 808 353	45 152 307	45 744 232	42 005 881	41 207 564	-8,74%

- Chapitre 011 : Les charges à caractère général sont prévues en baisse par rapport au BP 2024 d'environ 4,9 M€. Une baisse de 3,3 M€ résulte des crédits ouverts en 2024 pour les réparations des bâtiments suite à la grêle. Une baisse de 652 K€ est due au coût du marché de prestations SPL Vichy Destinations. Les crédits au titre des énergies sont également en baisse de 623 K€ par rapport à 2024. Enfin, une baisse de 240 K€ est liée à l'exposition Vichy, l'Internationale. En parallèle, les autres charges générales ont globalement baissé dans le cadre du cadrage budgétaire.
- Chapitre 012 : L'évolution des charges de personnel fait l'objet d'une analyse détaillée (voir ci-après).
- Chapitre 65 : Les autres charges de gestion courante sont stable comparé au BP 2024. Pour rappel, ce chapitre contient les subventions d'équilibre des budgets annexes (Salles Meublées Louées = 558 K€, Locations Industrielles et Commerciales = 598 K€ et Tourisme Congrès = 617 K€).
- Chapitre 66 : Les charges financières sont en hausse par rapport à 2024 (+319 K€) sous le double effet de l'augmentation de l'encours et du coût moyen de la dette.
- Chapitre 67 : Ce chapitre ne comprend plus que les crédits permettant d'annuler les titres des années antérieures (et les écritures liées aux cessions mais ces derniers ne s'inscrivent pas au budget primitif).

Hors règlement sinistre grêle, les dépenses réelles de fonctionnement prévues au budget primitif 2025 sont en baisse de 637 K€ par rapport au budget primitif 2024 soit – 1,5%



BP 2025 – Charges de personnel

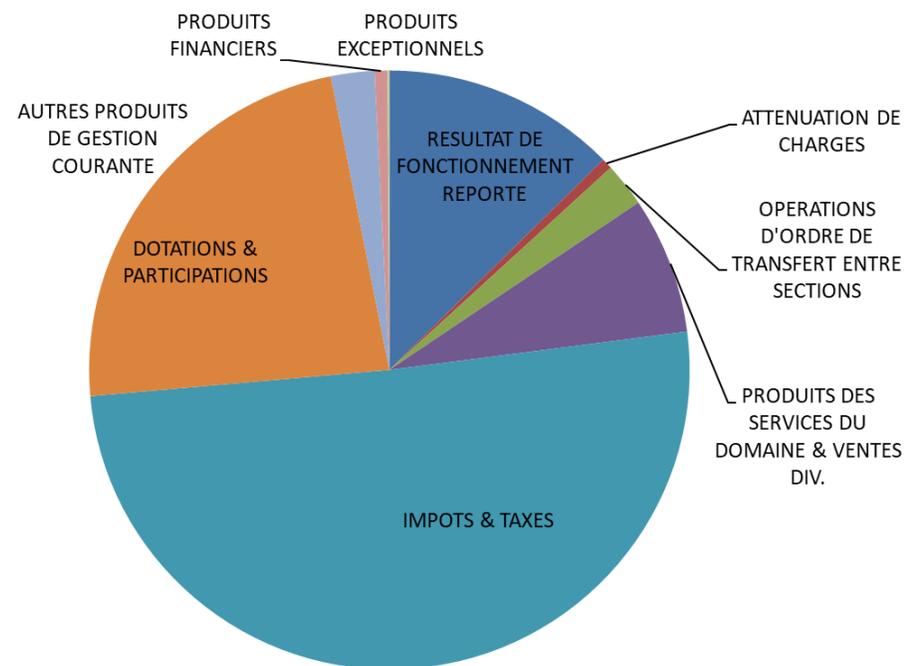
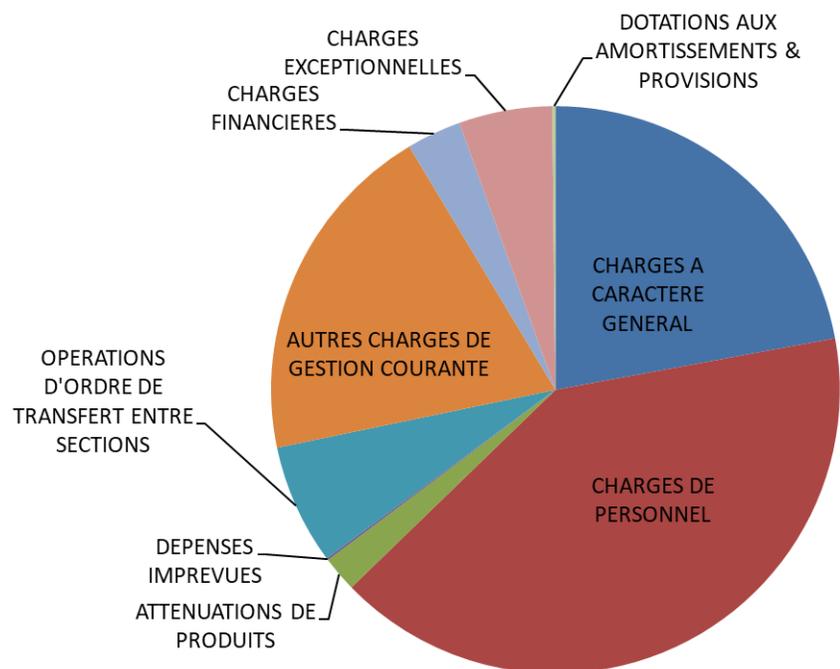
➤ **Masse salariale prévisionnelle estimée à 19 980 000 € pour 2025**

Le scénario budgétaire retenu pour l'année 2025 :

- > Evolution des charges du personnel titulaires et non titulaires tenant compte :
 - > Des augmentations mécaniques et d'éléments de pondération incompressibles de la masse salariale (GVT, SMIC...)
 - > De la hausse de la part patronale retraite CNRACL de 3 points en 2025. Le taux de cotisation passe ainsi de 34,65 % à 37,65 % au 1er janvier 2025 (augmentation estimée à 266 000€)
 - > Augmentation du taux de la cotisation d'assurance maladie des agents affiliés à la CNRACL (environ 89 000€)
 - > Augmentation de l'assurance statutaire malgré des délais de carence appliqués avec un autofinancement de la part de la collectivité
 - > D'une politique RH de la collectivité volontariste en matière d'avancement de grade ou de promotion interne
 - > Recrutements en année pleine de recrutement de 2024
 - > Maintien de la pérennisation des agents contractuels sur emploi permanent



BP 2025 – Détail du budget de fonctionnement



DEPENSES DE FONCTIONNEMENT (hors virement à la section d'investissement)	Poids en %
CHARGES A CARACTERE GENERAL	22,90%
CHARGES DE PERSONNEL	42,48%
ATTENUATIONS DE PRODUITS	2,98%
OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	12,38%
AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	12,38%
CHARGES FINANCIERES	14,68%
CHARGES EXCEPTIONNELLES	4,44%
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS & PROVISIONS	0,09%

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	Poids en %
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	11,78%
ATTENUATION DE CHARGES	0,47%
OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	1,49%
PRODUITS DES SERVICES DU DOMAINE & VENTES DIV.	5,67%
IMPOTS & TAXES	54,87%
DOTATIONS & PARTICIPATIONS	21,82%
AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	3,24%
PRODUITS FINANCIERS	0,64%
PRODUITS EXCEPTIONNELS	0,02%



BP 2025 - Dépenses et recettes d'investissement

DÉPENSES

CHAPITRES	CA 2023	BP 2024	CREDITS 2024	CA 2024	BP 2025
001 SOLDE EXECUTION SECTION INVEST REPORTE	3 207 058	6 041 366	6 041 366	6 041 366	9 062 532
040 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	1 073 751	1 177 627	1 189 842	1 063 264	830 430
041 OPERATIONS PATRIMONIALES	426 254	5 130 000	5 130 000	3 524 532	2 869 999
10 RESERVES	-	30 000	30 000	-	30 000
13 SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	1 481 617	788 500	1 037 960	937 960	174 840
16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	9 056 876	9 096 000	9 096 000	9 028 637	9 431 500
20 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	1 509 511	1 628 985	1 832 711	1 669 794	710 150
204 SUBVENTIONS D'EQUIPEMENTS VERSEES	391 304	1 253 509	1 342 319	672 890	1 803 587
21 IMMOBILISATIONS CORPORELLES	2 717 655	2 457 945	2 722 658	1 751 894	2 871 017
23 IMMOBILISATIONS EN COURS	13 893 319	30 865 781	33 162 587	28 157 785	31 915 917
26 PARTICIP. & CREANCES RATTACHEES A DES PARTICIP.	-	-	-	-	-
27 AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	163 060	200 200	200 200	200 123	253 631
Total Dépenses	33 920 406	58 669 913	61 785 643	53 048 244	59 953 603

Dépenses d'équipement
= 37 300 671€

RECETTES

CHAPITRES	CA 2023	BP 2024	CREDITS 2024	CA 2024	BP 2025
021 VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	-	11 688 136	10 522 881	-	8 785 506
024 PRODUITS DES CESSIONS	-	432 000	62 000	-	2 820 000
040 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	5 507 805	4 992 964	5 092 964	5 050 143	5 824 528
041 OPERATIONS PATRIMONIALES	426 254	5 130 000	5 130 000	3 524 532	2 869 999
10 RESERVES	2 357 870	5 980 042	6 291 567	6 407 738	13 584 790
13 SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	5 534 063	10 532 771	9 199 137	7 628 580	12 797 886
16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	13 998 836	19 914 000	25 411 194	21 297 619	13 270 894
20 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	53 100	-	-	-	-
21 IMMOBILISATIONS CORPORELLES	1 112	-	-	-	-
23 IMMOBILISATIONS EN COURS	-	-	-	1 200	-
27 AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	-	-	75 900	75 900	-
Total Budget	27 879 040	58 669 913	61 785 643	43 985 713	59 953 603



BP 2025 – Dépenses d'investissement AGIR 2035

A	Affirmer notre statut de Reine des villes d'eaux du 21ème siècle	2 439 479
	Participation financement travaux termes Callou et des Dômes	1 710 600
	Aux Sources de Vichy	500 000
	Autres projets divers	228 879
G	Garantir une meilleure qualité de vie pour tous	4 991 091
	Acquisitions bâtiments	547 700
	Rénovation et extension des locaux de l'Aviron	1 568 494
	Acquisitions matériels et mobiliers	520 144
	Aménagement parcs et aires de jeux	67 472
	Aménagement écoles et cours d'écoles	243 438
	Acquisitions et aménagement sportifs	450 949
	Accessibilité PCO	347 571
	Autres projets divers	1 245 324
I	Innover pour accélérer la lutte contre le changement climatique	7 877 911
	Aménagement des plages Rive Droite	200 000
	Rénovation du barrage	4 020 000
	Passage en led de l'éclairage public et des bâtiments	190 508
	Programme de décarbonation du parc véhicules	242 476
	Performances énergétiques - Batiments Communaux	2 295 563
		Autres projets divers
R	Renforcer et affirmer l'identité du cœur de Vichy	26 877 085
	Travaux de voirie	2 182 134
	Rénovation globale de l'église St Blaise	776 485
	Transformation immobilier commercial du Fer à Cheval	432 300
	Rénovation Parc des Sources	19 500 000
	Concession d'aménagement Vichy Lac / Centre ville	969 977
	Acquisitions et travaux - Palais des Congrès	117 654
	Acquisitions et travaux - Opéra	490 311
	Réfection du restaurant la Rotonde	1 655 620
	Rénovation de l'église Saint Louis	254 542
	Autres projets divers	498 062
TOTAL 2025 PROGRAMME INVESTISSEMENT AGIR 2035		42 185 567



BP 2025 : Budget annexe parkings couverts

	DEPENSES	CREDITS 2024	CA 2024	BP 2025	RECETTES	CREDITS 2024	CA 2024	BP 2025
F O N C T	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	0,00	0,00	0,00	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	16 406,17	16 406,17	54 035,44
	011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	200 356,66	162 951,94	210 815,44	013 ATTENUATION DE CHARGES	0,00	0,00	0,00
	012 CHARGES DE PERSONNEL	74 000,00	73 892,52	106 000,00	70 VENTES PROD.FABRIQUES,PRESTATIONS SERV,MARCHANDISE	0,00	72,00	0,00
	014 ATTENUATION DE PRODUITS	0,00	0,00	0,00	73 IMPOTS ET TAXES	0,00	0,00	0,00
	65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	1 000,00	839,47	1 500,00	74 DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	0,00	0,00	0,00
	66 CHARGES FINANCIERES	2 500,00	920,84	2 500,00	75 AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	272 427,69	294 638,46	293 280,00
	67 CHARGES EXCEPTIONNELLES	1 000,00	0,00	1 000,00	77 PRODUITS EXCEPTIONNELS	8 739,00	10 536,63	0,00
	68 DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	105,00	105,00	0,00	78 REPRISES SUR AMORTISSEMENT ET PROVISIONS	0,00	0,00	0,00
042 OPE.D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	18 611,20	15 900,55	15 611,20	042 OPE.D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	0,00	0,00	0,00	
023 VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	0,00	0,00	9 888,80					
	Total Dépenses Fonctionnement	297 572,86	254 610,32	347 315,44	Total Recettes Fonctionnement	297 572,86	321 653,26	347 315,44
I N V E S T	001 RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE	0,00	0,00	0,00	001 RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE	10 623,57	10 623,57	9 294,10
	16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	2 500,00	1 858,48	2 500,00	10 RESERVES	12 120,83	12 120,83	13 007,50
	20 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	0,00	0,00	23 608,56	13 SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	0,00	0,00	0,00
	21 IMMOBILISATIONS CORPORELLES	0,00	0,00	0,00	16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	83 888,80	0,00	0,00
	23 IMMOBILISATIONS EN COURS	122 744,40	27 492,37	45 301,60	21 IMMOBILISATIONS CORPORELLES	0,00	0,00	0,00
	040 OPE.D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	0,00	0,00	0,00	23 IMMOBILISATIONS EN COURS	0,00	0,00	23 608,56
	041 OPERATIONS PATRIMONIALES	0,00	0,00	0,00	040 OPE.D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	18 611,20	15 900,55	15 611,20
					041 OPERATIONS PATRIMONIALES	0,00	0,00	0,00
				021 VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	0,00	0,00	9 888,80	
	Total Dépenses Investissement	125 244,40	29 350,85	71 410,16	Total Recettes Investissement	125 244,40	38 644,95	71 410,16
	TOTAL DEPENSES	422 817,26	283 961,17	418 725,60	TOTAL RECETTES	422 817,26	360 298,21	418 725,60

Pour mémoire, ce budget autonome, qui adopte la nomenclature M4 applicable aux services publics industriels et commerciaux concerne les parkings souterrains de Vichy, c'est-à-dire le parking de la poste et le parking de la médiathèque.

En dépenses d'investissement, est prévu 45 K€ de travaux pour la rénovation des accès avec mise en place de 3 lecteurs piéton pour 23K€ et la rénovation des caniveaux pour 22 K€.



BP 2025 : Budget annexe salles meublées louées

	DEPENSES	CREDITS 2024	CA 2024	BP 2025	RECETTES	CREDITS 2024	CA 2024	BP 2025
FONCTIONNEMENT	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	0,00	0,00	0,00	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	0,00	0,00	0,00
	011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	186 611,00	152 568,96	182 608,31	013 ATTENUATION DE CHARGES	0,00	0,00	0,00
	012 CHARGES DE PERSONNEL	0,00	0,00	0,00	70 VENTES PROD.FABRIQUES,PRESTATIONS SERV,MARCHANDISE	1 508,69	13 080,79	3 000,00
	014 ATTENUATION DE PRODUITS	0,00	0,00	0,00	73 IMPOTS ET TAXES	0,00	0,00	0,00
	65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	3 354,41	0,00	500,00	74 DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	0,00	0,00	0,00
	66 CHARGES FINANCIERES	67 000,00	57 214,58	48 000,00	75 AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	639 771,00	628 996,33	628 000,00
	67 CHARGES EXCEPTIONNELLES	1 000,00	239,17	1 000,00	77 PRODUITS EXCEPTIONNELS	577,41	2 088,08	0,00
	68 DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	0,00	0,00	0,00	78 REPRISES SUR AMORTISSEMENT ET PROVISIONS	2 277,00	0,00	2 277,00
	042 OPE.D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	21 168,69	16 168,69	21 168,69	042 OPE.D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	0,00	0,00	0,00
023 VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	365 000,00	0,00	380 000,00					
Total Dépenses Fonctionnement	644 134,10	226 191,40	633 277,00	Total Recettes Fonctionnement	644 134,10	644 165,20	633 277,00	
INVESTISSEMENT	001 RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE	334 409,66	334 409,66	387 973,80	001 RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE	0,00	0,00	0,00
	16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	472 000,00	459 788,33	455 000,00	10 RESERVES	334 409,66	334 409,66	417 973,80
	20 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	0,00	63 970,40	0,00	13 SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	0,00	0,00	0,00
	21 IMMOBILISATIONS CORPORELLES	30 000,00	0,00	30 900,00	16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	652 831,31	129 869,93	1 710 351,31
	23 IMMOBILISATIONS EN COURS	537 000,00	10 253,69	1 655 620,00	21 IMMOBILISATIONS CORPORELLES	0,00	0,00	0,00
	040 OPE.D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	0,00	0,00	0,00	23 IMMOBILISATIONS EN COURS	0,00	0,00	0,00
	041 OPERATIONS PATRIMONIALES	0,00	0,00	180 000,00	040 OPE.D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	21 168,69	16 168,69	21 168,69
					041 OPERATIONS PATRIMONIALES	0,00	0,00	180 000,00
				021 VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	365 000,00	0,00	380 000,00	
Total Dépenses Investissement	1 373 409,66	868 422,08	2 709 493,80	Total Recettes Investissement	1 373 409,66	480 448,28	2 709 493,80	
TOTAL DEPENSES	2 017 543,76	1 094 613,48	3 342 770,80	TOTAL RECETTES	2 017 543,76	1 124 613,48	3 342 770,80	

Pour mémoire, ce budget comprend la salle des fêtes de Vichy et la Rotonde du Lac.

En dépenses d'investissement, est prévu 1,686 M€ (dont 1,655 M€ pour la réfection de la Rotonde du Lac)

En fonctionnement, les dépenses et les recettes sont stable. Les travaux de la Rotonde devraient se terminer au cours du 3^{ème} trimestre 2025. En conséquence, la ville percevra cette année, un loyer pour la Rotonde à hauteur de 40 K€.

La subvention d'équilibre du budget principal est estimée à 588 K€.



BP 2025 : Budget annexe locations industrielles et commerciales

		DEPENSES	CREDITS 2024	CA 2024	BP 2025	RECETTES		CREDITS 2024	CA 2024	BP 2025	
F O N C T	002	RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	157 359,88	157 359,88	148 259,98	002	RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	0,00	0,00	0,00	
	011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	325 298,55	268 723,53	271 630,02	013	ATTENUATION DE CHARGES	0,00	0,00	0,00	
	012	CHARGES DE PERSONNEL	219 000,00	218 621,85	219 000,00	70	VENTES PROD.FABRIQUES,PRESTATIONS SERV,MARCHANDISE	28 580,00	441,20	26 000,00	
	014	ATTENUATION DE PRODUITS	0,00	0,00	0,00	73	IMPOTS ET TAXES	0,00	0,00	0,00	
	65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	3 096,00	2 393,61	5 964,41	74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	0,00	0,00	0,00	
	66	CHARGES FINANCIERES	60 500,00	59 214,23	59 000,00	75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	869 674,43	690 436,07	821 000,00	
	67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	3 000,00	0,00	3 000,00	77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	0,00	3 948,85	0,00	
	68	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	0,00	0,00	13 000,00	78	REPRISES SUR AMORTISSEMENT ET PROVISIONS	0,00	0,00	2 854,41	
	042	OPE.D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	140 000,00	137 079,00	140 000,00	042	OPE.D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	10 000,00	306,00	10 000,00	
	023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	0,00	0,00	0,00						
Total Dépenses Fonctionnement			908 254,43	843 392,10	859 854,41	Total Recettes Fonctionnement			908 254,43	695 132,12	859 854,41
I N V E S T	001	RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE	0,00	0,00	0,00	001	RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE	168 224,88	168 224,88	153 513,98	
	13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	1 000,00	0,00	1 000,00	10	RESERVES	0,00	0,00	0,00	
	16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	150 000,00	148 298,90	160 000,00	13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	0,00	0,00	0,00	
	20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	50 000,00	0,00	0,00	16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	55 960,12	0,00	0,00	
	21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	50 000,00	0,00	0,00	21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	0,00	0,00	0,00	
	23	IMMOBILISATIONS EN COURS	103 185,00	3 185,00	122 513,98	23	IMMOBILISATIONS EN COURS	0,00	0,00	0,00	
	040	OPE.D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	10 000,00	306,00	10 000,00	040	OPE.D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	140 000,00	137 079,00	140 000,00	
	041	OPERATIONS PATRIMONIALES	5 000,00	0,00	5 000,00	041	OPERATIONS PATRIMONIALES	5 000,00	0,00	5 000,00	
						021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	0,00	0,00	0,00	
Total Dépenses Investissement			369 185,00	151 789,90	298 513,98	Total Recettes Investissement			369 185,00	305 303,88	298 513,98
TOTAL DEPENSES			1 277 439,43	995 182,00	1 158 368,39	TOTAL RECETTES			1 277 439,43	1 000 436,00	1 158 368,39

Pour mémoire, ce budget comprend la partie commerçante du marché couvert.



BP 2025 : Budget annexe cimetière

	DEPENSES	CREDITS 2024	CA 2024	BP 2025	RECETTES	CREDITS 2024	CA 2024	BP 2025
F	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	40 396,89	40 396,89	45 832,73	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	0,00	0,00	0,00
O	011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	9 800,00	9 205,33	9 800,00	013 ATTENUATION DE CHARGES	0,00	0,00	0,00
N	012 CHARGES DE PERSONNEL	10 200,00	9 891,60	10 200,00	70 VENTES PROD.FABRIQUES,PRESTATIONS SERV,MARCHANDISE	60 596,89	13 661,10	66 032,73
C	014 ATTENUATION DE PRODUITS	0,00	0,00	0,00	73 IMPOTS ET TAXES	0,00	0,00	0,00
T	65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	200,00	0,01	200,00	74 DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	0,00	0,00	0,00
	66 CHARGES FINANCIERES	0,00	0,00	0,00	75 AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	0,00	0,00	0,00
	67 CHARGES EXCEPTIONNELLES	0,00	0,00	0,00	77 PRODUITS EXCEPTIONNELS	0,00	0,00	0,00
	68 DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	0,00	0,00	0,00	78 REPRISES SUR AMORTISSEMENT ET PROVISIONS	0,00	0,00	0,00
	Total Dépenses Fonctionnement	60 596,89	59 493,83	66 032,73	Total Recettes Fonctionnement	60 596,89	13 661,10	66 032,73
	TOTAL DEPENSES	60 596,89	59 493,83	66 032,73	TOTAL RECETTES	60 596,89	13 661,10	66 032,73

Pour mémoire, ce budget représente l'activité sous terre du cimetière. L'activité de surface est gérée sur le budget principal.

Ce budget ne dispose pas d'investissement. C'est un budget autonome, alimenté par des recettes de prestations de services.



BP 2025 : Budget annexe tourisme-congrès

DEPENSES				RECETTES					
		CREDITS 2024	CA 2024	BP 2025		CREDITS 2024	CA 2024	BP 2025	
FONCTIONNEMENT	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	0,00	0,00	0,00	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	150 170,79	150 170,79	777 336,10	
	011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	5 700 866,66	5 307 404,11	5 643 411,10	013 ATTENUATION DE CHARGES	0,00	0,00	0,00	
	012 CHARGES DE PERSONNEL	111 000,00	107 482,20	90 000,00	70 VENTES PROD.FABRIQUES,PRESTATIONS SERV,MARCHANDISE	5 395 000,00	5 483 130,39	4 627 330,00	
	014 ATTENUATION DE PRODUITS	0,00	0,00	0,00	73 IMPOTS ET TAXES	0,00	0,00	0,00	
	65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	12 620,00	11 975,74	10 500,00	74 DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	0,00	0,00	0,00	
	66 CHARGES FINANCIERES	116 600,00	105 222,17	154 500,00	75 AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	139 342,87	147 288,58	151 745,00	
	67 CHARGES EXCEPTIONNELLES	5 000,00	0,00	5 000,00	77 PRODUITS EXCEPTIONNELS	743 453,00	743 571,80	617 000,00	
	68 DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	10 000,00	10 000,00	0,00	78 REPRISES SUR AMORTISSEMENT ET PROVISIONS	1 620,00	1 620,00	0,00	
	042 OPE.D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	210 000,00	190 196,37	300 000,00	042 OPE.D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	45 000,00	12 886,27	30 000,00	
023 VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	308 500,00	0,00	0,00						
Total Dépenses Fonctionnement		6 474 586,66	5 732 280,59	6 203 411,10	Total Recettes Fonctionnement	6 474 586,66	6 538 667,83	6 203 411,10	
INVESTISSEMENT	001 RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE	275 545,31	275 545,31	0,00	001 RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE	0,00	0,00	37 850,75	
	13 SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	0,00	0,00	68 332,00	10 RESERVES	275 162,32	275 162,32	29 051,14	
	16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	90 000,00	87 500,00	160 000,00	13 SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	210 442,50	150 738,94	158 035,56	
	20 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	191 634,80	9 914,80	2 520,00	16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	2 125 300,50	1 500 000,00	1 029 745,90	
	21 IMMOBILISATIONS CORPORELLES	672 970,34	597 244,56	110 712,33	21 IMMOBILISATIONS CORPORELLES	0,00	0,00	0,00	
	23 IMMOBILISATIONS EN COURS	1 854 254,87	1 095 155,94	1 183 119,02	23 IMMOBILISATIONS EN COURS	0,00	0,00	0,00	
	040 OPE.D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	45 000,00	12 886,27	30 000,00	040 OPE.D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	210 000,00	190 196,37	300 000,00	
041 OPERATIONS PATRIMONIALES	16 000,00	12 935,95	20 000,00	041 OPERATIONS PATRIMONIALES	16 000,00	12 935,95	20 000,00		
				021 VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	308 500,00	0,00	0,00		
Total Dépenses Investissement		3 145 405,32	2 091 182,83	1 574 683,35	Total Recettes Investissement	3 145 405,32	2 129 033,58	1 574 683,35	
TOTAL DEPENSES		9 619 991,98	7 823 463,42	7 778 094,45	TOTAL RECETTES		9 619 991,98	8 667 701,41	7 778 094,45

Pour mémoire, ce budget comprend le Palais des Congrès, l'Opéra et le Centre Culturel de Vichy. Il représente les activités liées au tourisme via la SPL Vichy Destinations.

Les dépenses d'équipement sont prévues à hauteur de 1,3 M€ : Accessibilité du PCO (347 K€), rénovation de la toiture du CCV (134 K€), rénovation de la toiture du PCO (353 K€), rénovation verrière PCO (91 K€) et acquisitions diverses pour l'Opéra (82 K€).

La section de fonctionnement est équilibrée à 6,203 M€. Les charges à caractère général comprennent pour l'essentiel le montant du marché avec la SPL Vichy Destinations (1,961 M€) et les dépenses de gestion des équipements mis à disposition de la Vichy Destination (2,9 M€). Ces dépenses sont financées par 4,5 M€ de recettes commerciales et par une subvention d'équilibre de 617 K€.



BP 2025 : Budget annexe domaine thermal

		DEPENSES	CREDITS 2024	CA 2024	BP 2025	RECETTES		CREDITS 2024	CA 2024	BP 2025
F O N C T	002	RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	0,00	0,00	0,00	002	RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	692 095,58	692 095,58	135 993,92
	011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	343 905,00	328 491,74	356 320,00	013	ATTENUATION DE CHARGES	0,00	0,00	0,00
	012	CHARGES DE PERSONNEL	0,00	0,00	0,00	70	VENTES PROD.FABRIQUES,PRESTATIONS SERV,MARCHANDISE	315 000,00	310 207,17	317 020,00
	014	ATTENUATION DE PRODUITS	0,00	0,00	0,00	73	IMPOTS ET TAXES	0,00	0,00	0,00
	65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	1 000,00	0,11	1 000,00	74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	0,00	0,00	0,00
	66	CHARGES FINANCIERES	317 500,00	305 903,61	417 000,00	75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	3 503 474,00	3 595 428,00	1 850 000,00
	67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	1 501 474,00	1 500 474,00	1 000,00	77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	0,00	32,63	0,00
	68	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	0,00	0,00	0,00	78	REPRISES SUR AMORTISSEMENT ET PROVISIONS	0,00	0,00	0,00
	042	OPE.D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	0,00	0,00	0,00	042	OPE.D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	0,00	0,00	0,00
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	2 346 690,58	0,00	1 527 693,92						
	Total Dépenses Fonctionnement	4 510 569,58	2 134 869,46	2 303 013,92	Total Recettes Fonctionnement		4 510 569,58	4 597 763,38	2 303 013,92	
I N V E S T	001	RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE	950 834,73	950 834,73	2 326 900,00	001	RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE	0,00	0,00	0,00
	13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	0,00	0,00	0,00	10	RESERVES	950 834,73	950 834,73	2 326 900,00
	16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	1 000 000,00	997 500,00	1 180 000,00	13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	0,00	0,00	0,00
	20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	0,00	0,00	0,00	16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	5 853 309,42	4 700 000,00	1 362 906,08
	21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	0,00	0,00	0,00	21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	0,00	0,00	0,00
	23	IMMOBILISATIONS EN COURS	0,00	0,00	0,00	23	IMMOBILISATIONS EN COURS	0,00	0,00	0,00
	27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	7 200 000,00	6 029 400,00	1 710 600,00					
	040	OPE.D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	0,00	0,00	0,00	040	OPE.D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	0,00	0,00	0,00
	041	OPERATIONS PATRIMONIALES	0,00	0,00	0,00	041	OPERATIONS PATRIMONIALES	0,00	0,00	0,00
					021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	2 346 690,58	0,00	1 527 693,92	
	Total Dépenses Investissement	9 150 834,73	7 977 734,73	5 217 500,00	Total Recettes Investissement		9 150 834,73	5 650 834,73	5 217 500,00	
	TOTAL DEPENSES	13 661 404,31	10 112 604,19	7 520 513,92	TOTAL RECETTES		13 661 404,31	10 248 598,11	7 520 513,92	

En 2025, la ville percevra le produit de la redevance de l'année 2024, puisque celle-ci est basée sur l'exercice N-1. Dans l'attente de la notification officielle, elle est estimée à 1,850 M€ HT, soit une baisse de 245 K€ par rapport à 2024 due aux travaux sur les termes Callou.

Sur les chapitres 67 et 75, on constate une différence de 1,5 M€ entre 2024 et 2025. Cela correspond à des écritures de régularisation de TVA concernant les redevances perçues les années précédentes.

L'annuité de la dette, principale dépense du budget, est prévue à hauteur de 1,6 M€.

En investissement, après le versement de 3 acomptes pour un total de 6,8 M€, il restera, pour la participation à la rénovation des établissements Callou, le solde à verser en 2025 pour 1 M€. Concernant la rénovation des établissements des Dômes, un acompte a été versé en 2024 pour 120 K€. En 2025, il est prévu de verser un second acompte pour 720 K€.



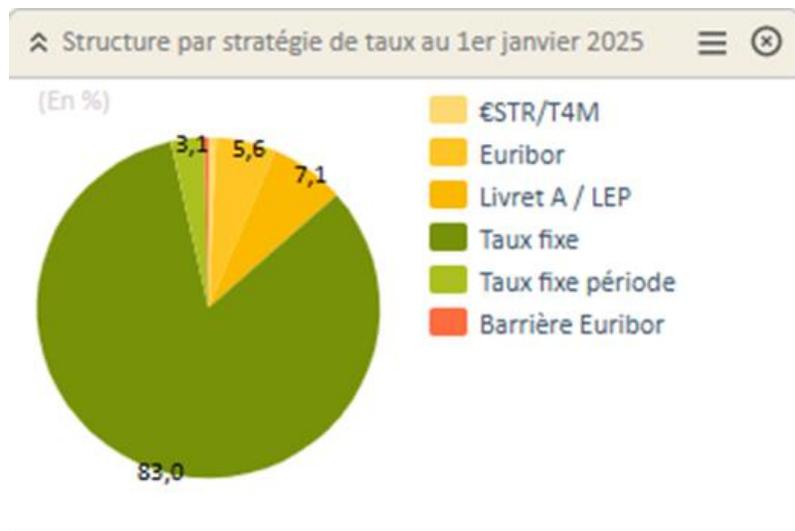
Structure de la dette globale au 31/12/2024 et annuité estimée pour 2025

BUDGETS	2023	2024				estimation 2025 (avec emprunt inscrit au BP 2025)			
	CRD fin d'exercice	Capital amorti	Intérêts (hors icne) + intérêts swap	Emprunt 2024	CRD fin d'exercice	Capital amorti	Intérêts (hors icne) + intérêts swap	Emprunt 2025	CRD fin d'exercice
Principal	58 024 558,00 €	5 729 667,44 €	1 579 327,70 €	18 000 000,00 €	70 294 890,56 €	6 076 026,31 €	1 857 474,55 €	13 270 894,33 €	77 489 758,58 €
Parkings Couverts	26 077,69 €	1 858,48 €	848,72 €	0,00 €	24 219,21 €	1 879,63 €	790,39 €	0,00 €	22 339,58 €
Salles Meublées Louées	1 878 899,90 €	329 918,40 €	58 285,95 €	0,00 €	1 548 981,50 €	335 212,13 €	46 662,32 €	1 600 351,31 €	2 814 120,68 €
Locations Industrielles et Cles	1 529 047,35 €	148 298,90 €	60 725,10 €	0,00 €	1 380 748,45 €	154 503,86 €	54 520,14 €	0,00 €	1 226 244,59 €
Domaine Thermal	22 252 000,00 €	997 500,00 €	286 541,49 €	4 700 000,00 €	25 954 500,00 €	1 163 000,00 €	395 081,14 €	1 362 906,08 €	26 154 406,08 €
Tourisme-Congrès	1 418 750,00 €	87 500,00 €	48 440,13 €	1 500 000,00 €	2 831 250,00 €	150 000,00 €	81 277,44 €	1 029 745,90 €	3 710 995,90 €
Total dette consolidée	85 129 332,94 €	7 294 743,22 €	2 034 169,09 €	24 200 000,00 €	102 034 589,72 €	7 880 621,93 €	2 435 805,98 €	17 263 897,62 €	111 417 865,41 €

L'encours global de dette (tous budgets) a augmenté de 16,9 M€ entre 2023 et 2024. La ville a mobilisé quatre emprunts pour un total de 18 M€ sur le budget principal, deux emprunts pour un total de 4,7 M€ sur le budget Domaine Thermal et un emprunt de 1,5 M€ sur le budget Tourisme Congrès.



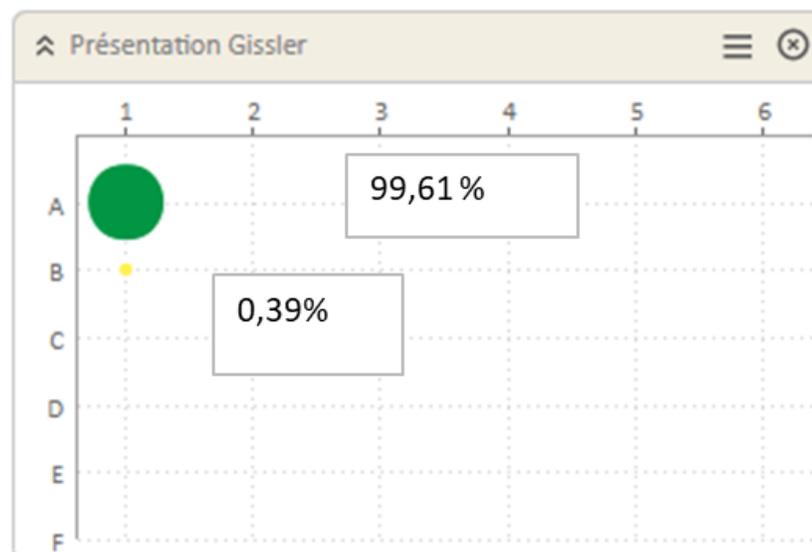
Prospective 2025-2028 : Dette consolidée



En 2024, le **taux moyen de la dette** de la ville était de 2,34%. Il est prévu à hauteur de 2,39% en 2025.

L'encours de dette de la ville de Vichy est sécurisé par une grande majorité d'emprunts à taux fixe (83%). Les emprunts à taux variables non risqués adossés sur le livret A, l'€ster et l'Euribor représentent 16 % de l'encours.

L'ensemble de la dette du BA domaine Thermal repose sur des contrats à taux fixes.





Prospective 2025-2028 : Dette consolidée

